



## Politique Publique sur le Vieillissement et le Troisième Âge de Bogota D.C. (Colombie)<sup>1</sup>

**Nom de la politique:** Politique Publique sur le Vieillissement et le Troisième Âge

**Date de début :** 2012

**Date de fin :** 2015

### Introduction

Dans de nombreux cas, les processus d'urbanisation supposent une transition démographique, au cours de laquelle la frange de population des personnes âgées de plus 60 ans augmente rapidement. C'est le cas de Bogotá où, entre 2005 et 2020, la part des personnes âgées passera de 8,2 % à 14 % de la population<sup>2</sup>. Dans un contexte de difficultés structurelles liées aux pensions au niveau national et où les mécanismes de solidarité au sein de la famille ou de la communauté tendent à se perdre, les personnes âgées constituent l'une des populations les plus fragiles des zones urbaines. Garantir la capacité des personnes âgées à disposer de biens économiques et non économiques, ainsi que d'environnements favorables et de jouissance de leurs droits constitue encore un défi au sein de nos sociétés. Générer des conditions pour vieillir en toute dignité et sécurité est, sans doute aucun, un élément qui s'ajoute à la lutte contre la pauvreté. C'est d'ailleurs l'une des directives composant l'Agenda 2030 des Objectifs du

<sup>1</sup> L'**Observatoire Villes Inclusives** est un espace d'analyse et de réflexion sur des politiques locales d'inclusion sociale. Il contient plus de soixante études de cas sur des politiques innovatrices en matière de développement communautaire, d'accès aux services de base, d'égalité des genres, de protection de l'environnement ou d'éradication de la pauvreté, entre autres. L'initiative a été mise en œuvre avec le soutien scientifique du Professeur Yves Cabannes de la University College of London (15 études de cas) et de l'équipe de chercheurs du Centre des Études Sociales (CES) de l'Université de Coimbra, qui a travaillé sous la direction du Professeur Boaventura de Sousa Santos (50 études de cas). Cet Observatoire a permis de détecter et d'étudier des expériences réussies susceptibles d'apporter des éléments capables d'inspirer d'autres villes dans la conception et la mise en place de leurs politiques d'inclusion sociale.

L'**Observatoire Villes Inclusives** a été créé par la Commission d'inclusion sociale, de démocratie participative et des droits humains de CGLU. **Cités et Gouvernements Locaux Unis** (CGLU) est la plateforme mondiale qui représente et défend les intérêts des gouvernements locaux auprès de la communauté internationale et travaille pour donner aux villes un plus grand poids politique dans la gouvernance mondiale. La **Commission d'Inclusion Sociale, de Démocratie Participative et des Droits Humains** a pour mission de contribuer à la voix commune des villes de CGLU en matière d'inclusion sociale, de démocratie participative et de droits humains. Elle vise aussi à guider les gouvernements locaux dans la conception de ces politiques et, dans ce sens, promeut des débats politiques, l'échange d'expériences et l'apprentissage mutuel entre villes du monde entier.

Pour de plus amples informations: [www.uclg.org/cisdp/observatory](http://www.uclg.org/cisdp/observatory).

<sup>2</sup> Étude *Colombia envejece* (« la Colombie vieillit »), Fondation Saldarriaga Concha, septembre 2015.





développement durable (ODD) qui cherche à éradiquer la pauvreté et la faim de toutes les façons possibles, en promouvant la dignité et l'égalité entre les personnes.

Dans la même optique, la Politique publique sociale pour le vieillissement et le troisième âge (PPSEV, selon son acronyme espagnol) 2010-2025 et le Plan de développement Bogotá Humana (2012-2015) établissent, depuis la sphère locale, les bases de la construction d'un projet futur de ville en mettant l'accent sur la valeur de l'être humain et ses droits. Le Plan de développement déclare ainsi dans son Axe 1 : « L'être humain est au centre du développement ». Un présupposé qui fait écho à la *Charte-Agenda Mondiale des Droits de l'Homme dans la Cité* (2010) qui a pour objectif de promouvoir et de renforcer les droits humains de tous les habitant-e-s de toutes les cités de par le monde.

En particulier, la PPSEV (2010-2025) circonscrit son intention de protéger les droits des personnes âgées, en déclarant comme objectif général la promotion, la protection, le rétablissement et le plein exercice de leurs droits sans distinction aucune. Sa concrétisation, progressive et irréversible, requerra des efforts publics et l'engagement et la participation de la société dans son ensemble, depuis les sphères du quotidien d'action ou par l'intermédiaire des espaces constitués pour le contrôle social. Des exercices de suivi contribuent, en grande partie, à produire des instruments de réflexion à partir desquels observer, depuis l'optique des droits, les avancées réalisées et les défis proposés par le débat.

## 1. Droits de la Charte-Agenda Mondiale des Droits de l'Homme dans la Cité mis en œuvre et autres droits éventuels

Droit aux Services Publics de Proximité (droit à la sécurité économique et sociale) – article VI de la Charte-Agenda.

## 2. Contexte

Bogotá compte 902 614 personnes âgées de 60 ans ou plus, ce qui représente une frange de population de 10 %. La population des personnes âgées de Bogotá croît 6 fois plus vite qu'au niveau national. Ceci est dû à la fois à l'augmentation de l'espérance de vie, grâce à l'accès aux soins médicaux, mais aussi à la réduction du taux de fécondité chez les femmes. Ce vieillissement de la population pose de grands défis, au vu des conditions de vie de nombreux bogotanis âgés ne pouvant être considérées comme dignes.

L'absence de revenus ou des revenus faibles ne permettent pas de satisfaire les nécessités de base des personnes âgées, et limitent leur indépendance et leur autonomie.

D'une part, l'absence de pensions de retraite est un problème structurel que démontrent les études et les statistiques officielles. Dans la capitale, 65 % des personnes âgées (plus de 450 000 personnes) n'ont pas de pension de retraite<sup>3</sup>. (.

La situation du droit à la sécurité économique et sociale peut être contrastée d'un point de vue territorial. D'un côté San Cristóbal, localité en situation lente de vieillissement et qui maintient

<sup>3</sup> Étude sur les personnes âgées à Bogotá réalisée par Colciencias et l'Université Javeriana en 2014.





une structure de population pyramidale, compte parmi sa population 24,3 % de personnes âgées bénéficiant d'une pension. De l'autre, la localité de Teusaquillo, une zone centrale qui compte un nombre proportionnellement plus élevé de personnes âgées et de revenus plus élevés a, pour sa part, une population bénéficiant d'une pension qui atteint 52,2 %. La même inégalité s'applique lorsqu'on compare les deux localités sur la relation à la proportion de personnes âgées sans ressources. Dans ce cas, San Cristóbal (33 %) est marquée par une grande vulnérabilité et par l'écart qui la sépare de Teusaquillo (21 %).

D'autre part, lorsqu'on observe les données des personnes sans revenus de toute la ville, on remarque l'écart entre les sexes, au détriment des femmes (40 % n'ont pas de pension de retraite, pour 15 % des hommes) et des personnes au 2<sup>nd</sup> stade de la vieillesse<sup>4</sup> (33 % contre 27 % des personnes au 1<sup>er</sup> stade). Ces deux écarts constituent des groupes différenciés, avec des degrés de vulnérabilité supérieurs, au sein de la population des personnes âgées. Ces distinctions ont été travaillées du point de vue des politiques publiques à travers l'approche différentielle.

En outre, les personnes âgées souffrent de maladies (66 % d'entre elles à Bogotá souffrent d'au moins une maladie chronique<sup>5</sup>) et d'isolement car la société en général tend à discriminer la population âgée de plus 60 ans : elle les exclut socialement et les soumet à l'abandon et au rejet.

Enfin, à Bogotá 43 % des personnes âgées ont assuré avoir subi un déplacement à cause du conflit armé à un moment de leur vie<sup>6</sup>.

Devant ce panorama, le gouvernement de district a élaboré une politique publique qui cherche à garantir le droit à la sécurité économique et sociale des personnes âgées.

### 3. Description de la politique

L'Accord de district 254 de 2006 établit les directives pour l'élaboration et la construction d'une politique publique intégrale, concertée et participative, destinée au vieillissement et aux personnes âgées du District Capital de Bogotá. La formulation et la mise en œuvre de la politique a été attribuée au Secrétariat de district chargé de l'intégration sociale, sous-direction pour les personnes âgées (SDIS) qui, avec différents secteurs du gouvernement, de la société civile, des organisations de personnes âgées et autres groupes d'intérêt, ont conçu des principes d'orientation de la politique : participation active, inclusion sociale, reconnaissance, égalité, relations inter-générationnelles, auto-réalisation et dignité. Ils ont également établi ensemble les axes stratégiques suivants (entre autres) : la subsistance matérielle, le développement intégral, la protection, l'existence sociale, culturelle et auto-déterminée.

<sup>4</sup> Nous prenons ici la distinction appliquée par le SDIS : 1<sup>er</sup> stade de la vieillesse : 60 à 69 ans, 2<sup>nd</sup> stade de la vieillesse : partir de 70 ans. Les données sont issues de l'Institut sur le vieillissement de l'Université Javeriana, avec pour base DANE-SDP:EMP 2011.

<sup>5</sup> Étude sur les personnes âgées à Bogotá réalisée par Colciencias et l'Université Javeriana en 2014.

<sup>6</sup> Étude sur les personnes âgées à Bogotá réalisée par Colciencias et l'Université Javeriana en 2014.





L'objectif de la Politique publique sociale pour le vieillissement et le troisième âge (PPSEV) est de garantir la promotion, la protection, le rétablissement et le plein exercice des droits humains des personnes âgées sans distinction aucune, permettant le développement humain, social, économique, politique, culturel et récréatif. Il s'agit de promouvoir le vieillissement actif afin que les personnes âgées vivent leur troisième âge avec dignité, à partir de la responsabilité qui incombe à l'État dans son ensemble et conformément aux directives nationales et internationales.

La PPSEV est conçue afin de garantir que les personnes âgées soient en mesure de : (i) vivre leur vieillesse comme elles l'entendent ; (ii) bien vivre leur vieillesse ; (iii) vivre la vieillesse sans humiliation ; (iv) vieillir ensemble. La deuxième dimension de la PPSEV, « bien vivre sa vieillesse », regroupe tous les droits qui touchent aux nécessités de base des personnes âgées, parmi lesquelles se détache le droit à la sécurité économique. L'objectif s'engage à : « *augmenter le nombre de personnes âgées disposant des moyens économiques leur permettant de subvenir à leurs nécessités essentielles.* » Parmi les différentes stratégies de la politique visant la concrétisation de ce droit, se détachent : (i) les transferts monétaires sous forme de subventions économiques atteignant 120 000 pesos colombiens<sup>7</sup> (partiellement cofinancés par l'État colombien) ; et (ii) l'articulation de services sociaux qui se complètent pour former une prise en charge intégrale des personnes âgées en situation de vulnérabilité découlant de la pauvreté.

Parmi ses principales actions, la PPSEV mise sur l'élargissement de la couverture et la valeur des subventions livrées comme soutien économique aux personnes âgées en situation de vulnérabilité<sup>8</sup>. Action qui s'ajoute à d'autres comme celle du développement et du renforcement de stratégies de générations de revenus et l'élargissement de services sociaux de districts comme les Centres de protection sociale<sup>9</sup>, les Centres de jour<sup>10</sup> et les Centres de nuit<sup>11</sup>. Tous sont destinés à créer progressivement des contextes environnementaux, politiques, sociaux, culturels et récréatifs qui garantissent aux personnes âgées l'accès, la qualité, le séjour et la jouissance des biens et des services.

---

<sup>7</sup> L'allocation de soutien économique de 120 000 pesos pour les personnes âgées est destinée aux personnes en situation de vulnérabilité particulière, aux personnes déplacées, réinsérées, mères avec une famille à charge et aux personnes en situation de handicap. Pour un exemple de comparaison, le salaire minimum colombien est de 644 336 pesos mensuels en 2015.

<sup>8</sup> Le soutien économique offert par le gouvernement de district de Bogotá est une subvention qui cherche à remédier aux situations profondes de vulnérabilité auxquelles sont confrontées une grande partie des personnes âgées qui ne sont pas éligibles à une retraite à vie par le système national des pensions (SNP, selon son acronyme espagnol) de Colombie.

<sup>9</sup> Les centres de protection intégrale sont un service social, destiné aux personnes âgées de plus de 60 ans, qui présentent une dépendance modérée ou sévère, sans réseau familial ou social de soutien, en situation de fragilité et de vulnérabilité sociales. Dans ces centres, des actions intégrales inter-disciplinaires sont réalisées, dans le cadre de l'approche fondée sur les droits et le développement humain, avec offre du service de façon continue, 24h/24, 7j/7.

<sup>10</sup> Le Centre de jour est un service social de prise en charge intégrale de jour, conçu pour les personnes âgées dont l'intégrité est violée ou menacée et qui requièrent un accompagnement social pour stimuler leur autonomie.

<sup>11</sup> Le Centre de nuit est un service social transitionnel de prise en charge intégrale qui cherche à garantir un logement sûr aux personnes âgées de plus de 60 ans qui ne disposent pas d'un domicile fixe pour passer la nuit.





Ces actions sont configurées sur la base de leur complémentarité, car ce n'est qu'unifiées qu'elles seront en mesure de caractériser l'identité de la politique et de la doter de l'architecture suffisante pour viser la concrétisation du droit à la sécurité économique et sociale chez le troisième âge. De même, des efforts ont été déployés pour consolider et diffuser l'offre institutionnelle destinée aux personnes âgées avec pour fin de promouvoir les actions complémentaires vers une prise en charge intégrale et la mise en œuvre de processus et d'espaces de formation qui promeuvent la composition de réseaux et d'une citoyenneté pour le renforcement des projets de vie des personnes âgées en situation de vulnérabilité.

La complexité du problème répond également à la diversité socio-territoriale et aux différences économiques présentes dans les localités de la ville. La territorialisation de la politique a contribué à ce que la formulation de directives réponde aux questions spécifiques en accord avec l'hétérogénéité du tissu urbain et du profil des personnes âgées. Ceci résulte de l'intention du gouvernement local à diriger ses efforts vers la construction de cartographies et de diagnostics de la situation, mais aussi grâce à la participation de la population impliquée.

#### **4. Financement**

Bogotá Humana a généré différentes stratégies et services sociaux pour la prise en charge intégrale des personnes âgées de la ville. À travers la mise en œuvre de la Politique publique pour le vieillissement et le troisième âge, il a été constaté une augmentation budgétaire de grand impact au cours des quatre dernières années : de 5 milliards au deuxième trimestre 2012 à 95 milliards de pesos en 2013, 105 milliards en 2014 et près de 120 milliards en décembre 2015, pour un total d'environ 325 milliards dans le Plan de développement, qui représentent 25 % du budget total du Secrétariat de district chargé de l'intégration sociale.

#### **5. Mécanismes de participation des sujets de droit**

Depuis les étapes de formulation jusqu'à celles de mise en œuvre et suivi, la participation sociale des différents acteur-rice-s a été mobilisée, ceux et celles mêmes qui, avec les personnes âgées de toutes les couches socio-économiques ont contribué et contribuent au renforcement de la politique. Il est notamment à souligner la participation d'enfants, d'adolescent-e-s et d'adultes aux réflexions et analyses en groupes d'intérêt, Centres de protection sociale, Caisses de compensation, Écoles et conseils consultatifs, en particulier le Conseil de district des sages et les Conseils locaux des sages, composés de personnes âgées de plus de 60 ans, qui vivent dans la localité et sont des représentants des unités de planification territoriale ou des organisations socialement reconnues dans les localités. Le Conseil de district et les Conseils locaux sont des instances de participation, de contrôle social et de conseil sur les politiques territoriales, sectorielles et concernant la population, touchant les personnes âgées.

#### **6. Principaux résultats en termes de garantie des droits**





- La couverture des aides économiques financés sur fonds propres de la ville s'est élargie de près de 370 %, passant de 24 600 personnes prises en charge en 2012 à 81 460 en 2015, avec une prévision de 88 679 personnes âgées en 2016, grâce à l'amélioration, la complémentarité et l'uniformisation des types de subvention, en augmentant leur valeur et leur accès, entre autres mesures remarquables.
- L'effort important fourni par le district a permis de concéder le bénéfice des aides économiques aux personnes vulnérables dont l'âge est de 2 années inférieur à l'âge pris en compte par le Système général des pensions (62 ans pour les hommes et 57 ans pour les femmes). Ainsi, toutes les personnes vulnérables de plus de 60 ans peuvent être prises en charge par la subvention.
- Une composante supplémentaire pour la concrétisation du droit à la sécurité économique est abordée à travers les actions d'absorption productive, des façons alternatives de générer des revenus et offres d'emplois rémunérées pour les personnes âgées disponibles et autonomes et disposées à partager leurs capacités physiques et intellectuelles. Des informations du Secrétariat de district chargé du développement économique (SDDE, selon son acronyme espagnol) 2014 montrent que 416 personnes âgées participent à des activités entrepreneuriales et d'inclusion productive<sup>12</sup>. Parmi toutes les alternatives proposées, les hommes sont ceux qui participent le plus (53,4 %). Toutefois, la présence des femmes se fait remarquer dans les projets de renforcement des initiatives d'entrepreneuriat, avec 55,5 %. 58 % du total des participant-e-s sont des personnes en situation de déplacement et 22 % sont des mères avec une famille à charge.
- Concernant les objectifs spécifiques déclarés par la politique de créer progressivement un contexte environnemental, économique, politique, social, culturel et récréatif, l'investissement dans l'élargissement du réseau des Centres de jour est consistant<sup>13</sup>. En juin 2015, une prise en charge de 5 310 personnes âgées a été enregistrée, à travers la mise en place de 18 Centres de jour. De plus, on observe la mise en place de la prestation du service de 4 Centres de jour au sein d'unités fonctionnelles où sont également à l'œuvre 4 Centres de nuit de la ville<sup>14</sup>.
- Les Centres de jour s'ancrent profondément dans le quotidien des personnes âgées les plus vulnérables, phénomène illustré par un degré élevé d'acceptation et de satisfaction envers les activités réalisées, les infrastructures disponibles et les équipes professionnelles. Les résultats obtenus par les enquêtes affichent une satisfaction supérieure à 90 %.

<sup>12</sup> Parmi les lignes de l'action développées se détachent des projets de subsistance paysanne, banque pour l'économie populaire, renforcement des initiatives d'entrepreneuriat, disponibilité et accès aux aliments du marché interne, développement de la recherche de base, assistance technique, entre autres.

<sup>13</sup> Le Centre de jour est un service social de prise en charge intégrale de jour, conçu pour les personnes âgées dont l'intégrité est violée ou menacée et qui requièrent un accompagnement social pour stimuler leur autonomie. Les Centres de jour sont répartis dans les localités suivantes : San Cristóbal, Bosa, Puente Aranda, Santa Fe (2 centres), Engativá, Usaquén, Suba, Barrios Unidos, Sumapaz, Antonio Nariño, Tunjuelito, Ciudad Bolívar (2 centros), Kennedy (2 centres) et Mártires (2 centres).

<sup>14</sup> Le Centre de nuit est un service social transitionnel de prise en charge intégrale qui cherche à garantir un logement sûr aux personnes âgées de plus de 60 ans qui ne disposent pas d'un domicile fixe pour passer la nuit. Les localités de Antonio Nariño, Barrios Unidos et Mártires articulent leurs Centres de jour avec des Centres de nuit qui prennent en charge les personnes âgées vivant dans la rue ou qui font usage de paiement journalier.





- Une avancée importante de la politique sur la formulation des imaginaires sociaux a été la visibilité des centres de prise en charge sociale et les discussions effectuées sur les thématiques en lien avec l'identité de genre et la sexualité des personnes âgées.
- On observe une plus grande transversalité de l'action publique de district vers les personnes âgées, qui se reflète via l'évolution du nombre d'objectifs d'investissement dans des secteurs au budget spécifique pour les personnes âgées : 156 en 2012, 183 en 2013, 187 en 2014, 182 en 2015. Ceci met en évidence le travail inter-secteurs et l'approche différentielle adoptée dans d'autres secteurs tels que la culture, la santé, le développement économique ; les organismes de contrôle de représentation et observation, ou des entités comme l'orchestre philharmonique, le jardin botanique, etc.
- On détecte une forte dépendance aux aides économiques et une augmentation croissante des demandes, sans que des retraits volontaires n'aient été identifiés. À San Cristóbal par exemple, le nombre d'aides est passé de 533 en 2010 à 2 052 en 2015. En parallèle, le nombre de demandes en attente d'être traitées est passé de 0 (2010) à 2 707 (2015). Ce chiffre montre un renforcement dans la revendication du droit. Autrement dit : loin d'être considéré comme une fragilité, l'augmentation du nombre de demandes met en évidence un point d'inflexion vers la concrétisation du droit à la sécurité économique et sociale à Bogotá où l'on passe d'une situation où toutes les demandes sont satisfaites à une autre, où le droit devient accessible et reconnu et donc revendiqué.
- En 2014-2015, des motifs de retrait des aides économiques étaient constatés, sous les étiquettes « absence aux réunions » (2 personnes) et « absence aux ateliers » (10 personnes), ce qui est caractéristique d'une condition liante d'un droit (participation) dépendant d'un autre (sécurité économique). Il a été mis fin à cette situation en 2015, lorsqu'il a été admis qu'un droit ne pouvait en conditionner un autre.

## 7. Transformation qualitative des politiques et de la gestion publique

Les sections suivantes constituent des axes de transformation qualitative dans la gestion des politiques publiques :

**i. Approche fondée sur les droits humains.** La Politique publique sociale pour le vieillissement et le troisième âge dans le District Capital établit l'approche fondée sur les droits humains comme celle qui définit, ordonne et concerte les valeurs, la théorie, la politique et l'action de la PPSEV.

**ii. Approche différentielle.** L'approche différentielle se fonde sur la reconnaissance de la diversité et de la singularité de l'être humain ; de manière objective elle s'appuie également sur la valorisation des diversités et des différentes capacités dont sont dotés certains groupes par rapport à d'autres. Nous faisons ici référence, par exemple, aux caractéristiques que présentent les personnes âgées au sein de l'ensemble de la société, ou les particularités que peut posséder un collectif spécifique au sein d'un groupe de personnes âgées. Insérer des mesures différentielles c'est traiter de façon inégale les inégaux, en ouvrant les possibilités de garantie des droits et de la citoyenneté.

**iii. Donner un nouveau sens aux imaginaires.** Le champ des perceptions est une dimension vaste de travail, extrêmement délicate étant donné la possibilité de recréer des imaginaires





fondés sur des idées préconçues. L'identification de préjugés existants et d'imaginaires individuels et sociaux tissés sur le thème de la vieillesse a été l'une des visions ayant le plus apporté lors des diagnostics de situation réalisés au cours du processus d'élaboration de la politique. Il faut la poursuivre de la sorte tout au long de sa mise en œuvre, avec des actions inter-générationnelles capables de donner un nouveau sens au concept de vieillissement et vieillesse.

**iv. Prépondérance de la norme la plus favorable.** Il est fréquent d'être face à des situations où les normes internes se superposent les unes aux autres, conditionnant et liant les droits de sorte que la concrétisation d'un droit exige le respect obligatoire d'un autre. L'élimination de conditions préalables à la jouissance des aides économiques est un des autres aspects de la transformation qualitative qui dépasse la vision bureaucratique ou gestionnaire basée sur les résultats, pour une vision qui place les personnes au centre.

## 8. Participation substantielle des sujets de droit

La participation citoyenne a été l'une des lignes directrices de la construction de la PPSEV. Il est évident que depuis les étapes de formulation jusqu'à celles de mise en œuvre et suivi, la politique s'est peu à peu enrichie de l'intérêt et des opinions de la société civile et des personnes sujettes de droits, grâce aux différents espaces de dialogue, aux conseils et aux ateliers proposés<sup>15</sup>. Néanmoins, la dimension participative n'a pas encore dépassé la dimension consultative ou de reddition des comptes. Le défi sera d'approfondir la participation avec des espaces de délibération, le choix des demandes et des représentants qui pourraient endosser la co-responsabilité aux côtés du gouvernement de district.

## 9. Construction de la citoyenneté, de la culture démocratique et de l'action sociale selon l'approche fondée sur les droits

Lors des rencontres participatives avec les personnes âgées enregistrées dans les localités de San Cristóbal et Teusaquillo, le niveau de réflexion observé a été remarquable, en particulier lorsqu'ont été abordés les aspects qui touchent à la culture du droit, principalement lorsque les discussions portent sur la progression et le caractère social irréversible des avancées et victoires remportées par la PPSEV. Même si l'enquête montre que 90 % des personnes âgées sentent avoir gagné en autonomie, 5 % réfléchit sur des questions plus profondes comme dans le cas de mécanismes capables de promouvoir la durabilité de la politique et les garanties du droit.

D'autre part, un travail de perspective qualitative a mis à jour une part de 16 % des participant-e-s au Centre de jour de San Cristóbal en demande de plus de devoirs, obligations et nouvelles responsabilités. Contrairement aux processus de déresponsabilisation ou de revendication des

<sup>15</sup> Le SDIS insiste sur la participation sociale des différents acteur-ric-e-s ayant été mobilisés, ceux-mêmes qui, avec les personnes âgées de toutes les couches socio-économiques ont contribué et contribuent au renforcement de la politique. Il est notamment à souligner la participation d'enfants, d'adolescent-e-s et d'adultes aux réflexions et analyses en groupes d'intérêt, Centres de protection sociale, Caisses de compensation, Écoles et conseils consultatifs, entre autres.







droits, les personnes âgées de San Cristóbal ont intégré les principes de co-responsabilité démocratique. Que cette dimension ait émergé spontanément installe au Centre de jour une aspiration collective qui vainc l'individualisme et propose des devoirs à accomplir : ponctualité, participation, union, etc. Il s'agit sans aucun doute d'un changement culturel qui commence par les sujets mêmes des droits et indique un changement social important.

## 10. Principales limites

Les limites à la concrétisation du droit à la sécurité économique et sociale des personnes âgées dans la PPSEV sont des aspects liés au comportement faisant pression sur l'approche fondée sur les droits et affaiblissant les efforts du plan de développement.

**i) Paradigme en place.** Si l'on considère l'approche fondée sur les droits comme un paradigme, il est possible de comprendre qu'un traitement qui puisse le potentialiser demandera des efforts qui protègent ses variables originales tout au long de son processus de concrétisation. En dépit des avancées, le risque ontologique est toujours latent, tout comme les structures qui tendent à mesurer les droits au moyen d'outils centrés uniquement sur les processus d'efficacité ou d'efficience. L'expérience de la PPSEV démontre que de nouvelles approches exigent des visions créatives qui amènent à mesurer, par exemple, la quantité mais aussi la qualité, non pas uniquement l'existence d'une action mais aussi son intensité.

**ii) Communication.** Le volume et la qualité des documents produits lors du cycle de mise en œuvre de la PPSEV ont été notables. Les attributs d'une communication efficace sont habituellement les outils et les moyens de communication disponibles mais aussi le type de langage utilisé, en faisant de la « forme » un composant potentialisant le « contenu » qu'elle prétend transmettre. La perception générale parmi les personnes rencontrées met l'accent sur le développement d'initiatives qui consolident l'échange d'informations comme un chemin fluide à deux voies entre gouvernement et société.

**iii) Relation sujet-objet.** L'évolution des perceptions liées aux imaginaires d'assistantat est encore assez forte, la relation faite entre objet de droits et sujet de droits étant une définition encore en construction dans l'imaginaire social. Les efforts admirables déployés pour la modification de cette perception apportent des résultats immédiats observables dans la discussion sur le principe de dignité et l'évolution du concept de droit, en plaçant l'être humain comme sujet souverain de ce qu'il acquiert, non par charité ou bienveillance, mais comme valeurs inhérentes à sa condition naturelle.

## 11. Recommandations

- Amplification des initiatives développant la prise en charge différentielle de groupes au sein de la population des personnes âgées : femmes et personnes au 2<sup>nd</sup> stade de la vieillesse, personnes victimes des conflits armés, mères avec famille à charge, personnes handicapées et population paysanne du milieu rural.
- Promotion d'un système de participation citoyenne qui garantisse des résultats mesurables et suscite la participation des personnes âgées à toutes les étapes du processus, de la phase de consultation à celles d'approbation, élaboration, mise en œuvre, suivi et évaluation.





- Insertion dans l'agenda public de la ville de mécanismes qui abordent les formes de financement des gouvernements locaux face au défi de construire des villes productives, durables et inclusives, qui garantissent et promeuvent les droits de leurs citoyen-ne-s.
- Intégration explicite à tous les plans de développement d'un texte qui valorise la centralité des droits de l'être humain comme partie inhérente de toute l'action publique.
- Promotion de stratégies sur le long terme qui intègrent la lutte contre la pauvreté et les inégalités comme l'un des axes centraux des politiques sectorielles.
- Intégration de mécanismes de gestion participative allant au-delà de la simple consultation publique et la reddition de compte, avec la possibilité de doter la population d'une autonomie suffisante pour délibérer et interférer dans la gestion de la ville avec leurs propositions.
- Mise en place d'un système de participation citoyenne dans la conception et le contrôle de la prestation des services, concernant en particulier la qualité de la prise en charge.
- Engagement social afin que toutes les personnes aient des moyens de subsistance dignes et durables et qu'elles aient droit à une pension non contributive.

## 12. Comparaison internationale

### *La PPSVE à la lumière de l'expérience brésilienne*

La politique publique destinée aux personnes âgées au Brésil a promu un changement dans la façon de percevoir la vieillesse. Grâce à une législation sur la problématique, des avancées majeures ont été démontrées, principalement dans la reconnaissance du droit à la sécurité économique. En dépit des avancées, le chemin qui mène à la prise en charge intégrale du droit est encore inachevé. Il est vrai que l'État brésilien garantit une retraite de type non contributif à toutes les personnes de plus de 65 ans en situation de vulnérabilité mais il n'existe cependant pas d'équivalent de l'aide économique municipale couvrant l'écart entre 60 et 65 ans. En ce sens, le district de Bogotá est à la fois dynamique dans sa relation avec le gouvernement national colombien en assumant l'engagement et les responsabilités (qui dans d'autres pays comme le Brésil incombent au gouvernement fédéral) mais il se charge également de garantir la couverture d'un vide juridique qui ne trouve pas encore de comparaison dans l'exercice des droits des personnes âgées.

## 13. Rétro-alimentation de la *Charte-Agenda Mondiale des Droits de l'Homme dans la Cité*

La Charte-Agenda Mondiale des Droits de l'Homme dans la Cité suggère de : « *Favoriser l'accès à tous les services publics et à la vie de la Cité des personnes âgées.* » La PPSEV de Bogotá contribue au débat international sur le développement avec des actions dirigées vers la concrétisation du droit à la sécurité économique et sociale dans les villes et elle contribue également à l'identification du droit à construire la ville et la société de façon inter-générationnelle. L'expérience de Bogotá ouvre la possibilité d'explorer le droit à un niveau de vie digne dans la ville et en particulier les mécanismes de solidarité entre les générations, le vieillissement de la population étant l'un des défis majeurs de l'urbanisation mondiale. En effet,





les processus d'urbanisation contribuent de façon quasi systématique à une transition démographique qui pointe vers le vieillissement. En outre, les sociétés urbaines tendent à réduire les mécanismes de solidarité au sein de la famille ou de la communauté, dans un monde où les systèmes nationaux de pension sont majoritairement inexistants. Par conséquent, l'un des défis les plus importants est de faire face à l'inclusion des personnes âgées, à travers des droits économiques et sociaux qui peuvent s'établir grâce à des politiques publiques locales de solidarité. Bogotá en est un parfait exemple.

**Pour plus d'informations :**

[m.fricaudet@uclg.org](mailto:m.fricaudet@uclg.org)

Pour accéder à la note de synthèse de l'évaluation des politiques publiques de Bogota Humana:

<http://www.uclg-cisd.org/sites/default/files/Frc%20Monitoreo%20Pol%C3%ADticas%20Inclusi%C3%B3n%20Social-Bogot%C3%A1-Resumen%20ejecutivo%20%281%29.pdf>

Pour accéder au rapport complet (en espagnol uniquement): [http://www.uclg-cisd.org/sites/default/files/13062016\\_El\\_enfoque\\_de\\_derechos\\_a\\_traves\\_del\\_Plan\\_de\\_Desarrollo\\_DISTRITAL\\_1.pdf](http://www.uclg-cisd.org/sites/default/files/13062016_El_enfoque_de_derechos_a_traves_del_Plan_de_Desarrollo_DISTRITAL_1.pdf)

**Commission Inclusion Sociale, Démocratie Participative et Droits Humains de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU):**

Tlf : + 34 93 342 87 70

<http://www.uclg.org/cisd/>

**Remerciements et crédits**

Le présent cas pratique a été écrit par Víctor Huerta, membre de l'équipe de recherche du Centre d'Études Sociales de l'Université de Coimbra. L'évaluation des politiques publiques du programme «Bogota Humana» s'a bénéficié de la collaboration de Rocío Lombera (Centro Operacional de Vivienda y Poblamiento –COPEVI-, Ville de Mexico) et Giovanni Allegretti (Centre d'Études Sociales de l'Université de Coimbra), sous la coordination de Magali Fricaudet, Secrétaire Exécutive de la CISDPDH.

